

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
20 janvier 2020

PUBLIE LE : 29 JAN. 2020

Délibération n°200120-3b : Rapport d'orientation budgétaire 2020

L'an deux mille vingt, le vingt janvier à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le treize janvier, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 20 JANVIER 2020

Présents

LOUVECIENNES

Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice BAUMANN, DELEGUEE TITULAIRE
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE
Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<i>Délégués présents</i>	:	7
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	7

MUSEE PROMENADE/ CS – 200120-3b

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 ;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621-D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

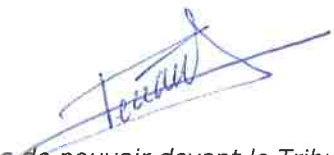
ADOPTE, le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2020 annexé à la présente délibération.

Fait à Marly-le-Roi, le 29 JAN. 2020

Transmis en Préfecture et affiché le 29 JAN. 2020

Pour Extrait Conforme

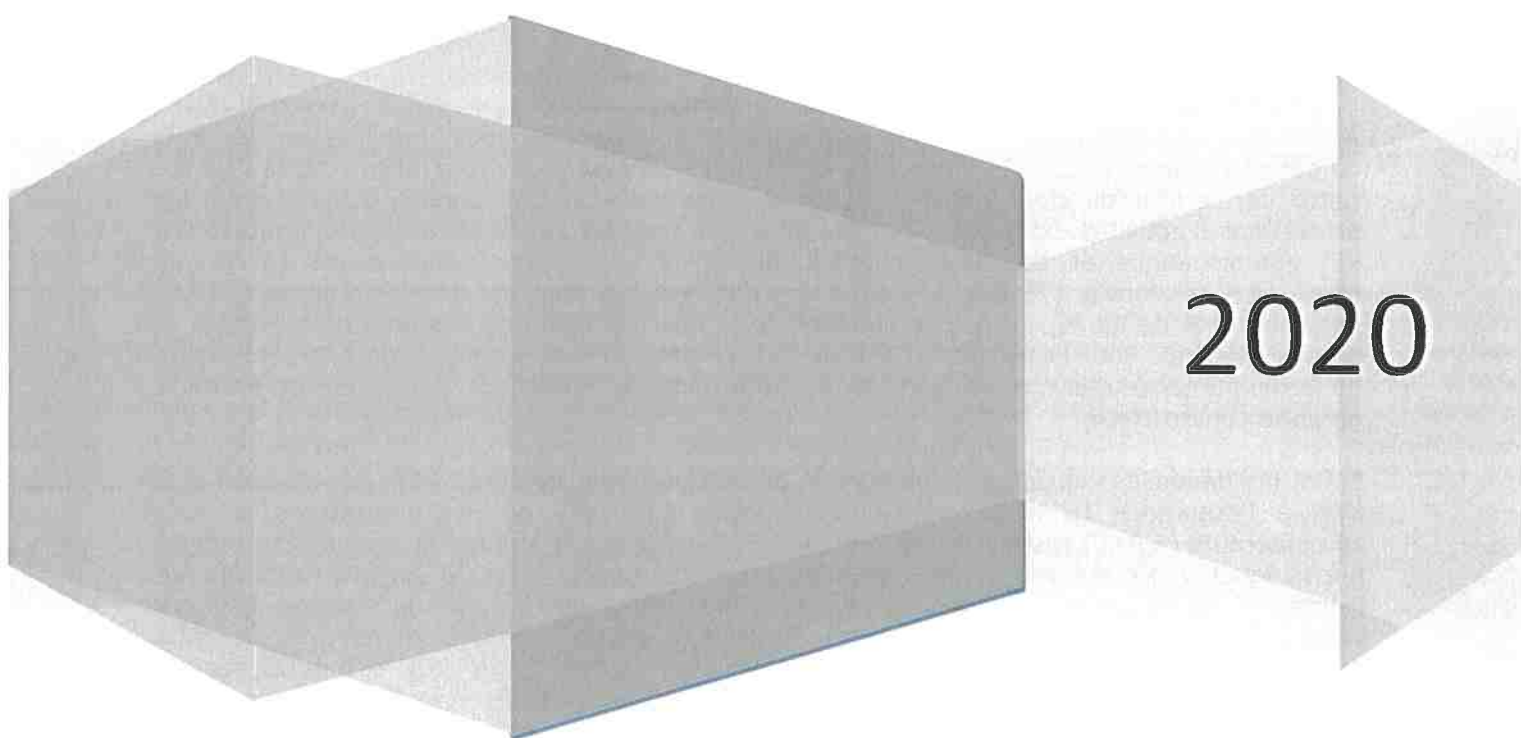
Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal



La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.



Rapport d'orientation budgétaire



SI MUSEE PROMENADE-CS/200120

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (aucun ne sont prévus au musée en 2020), les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

La date de réouverture du musée promenade est fixée au 18 janvier 2020. Dans le cadre de cette réouverture, des ultimes travaux ont dû être programmés au tout début janvier. Ils ont fait l'objet d'un troisième avenant au marché de réalisation-conception obtenu par la société DU&MA (35 k€).

Le rapport d'orientation budgétaire 2020 prend en compte une participation des communes équivalente à celle de l'exercice 2019. Il intègre également l'estimation de la reprise anticipée des résultats 2019, ce qui permettra d'assurer l'équilibre budgétaire tout en évitant des appels à cotisation inutiles aux communes.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

I. Section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement (1 280,8k€)

a) Chapitre 011 - Charges à caractère général (401,8 k€)

Les crédits ouverts à ce chapitre sont en baisse par rapport au BP 2019 (549 k€) car la réouverture du musée a permis de diminuer voire supprimer certaines dépenses : la majorité des œuvres et l'ensemble des agents ont réintégré les locaux du musée, les frais de transport des biens (7 k€) ont ainsi été diminués par 3 et ceux relatifs à la location de bureaux (0.8 k€) ont baissé de 97,24 % (-28,4k€). En outre, les frais liés aux opérations de gestion du sinistre ont été entièrement supprimés ce qui constitue une baisse de dépenses par rapport à 2019 de -124 k€.

A l'inverse, la réouverture du musée a entraîné de nouvelles dépenses induites par des frais de communication (82,4 k€) d'une part et par la reprise de l'activité d'autre part (119 k €). Cette dernière a eu pour conséquence une augmentation des crédits ouverts pour les prestations d'activités extérieures (19 k€) ainsi que pour les dépenses de consommables (18 k€) d'informatique et de télécommunication (33 k€), de services bancaires (3 k€) et d'entretien des locaux (25 k€). Les dépenses relatives aux contrats de maintenance (21 k€) ont augmenté de 64 %, du fait notamment de la mise en route du système de billetterie et du site Internet. Pour l'exercice 2020 il est également proposé de prévoir la prise en charge de la maintenance des nouveaux équipements à partir de novembre 2020, date de fin de la garantie constructeur.

Enfin, les dépenses courantes relatives aux prestations de services (7 k€), aux fluides (14,2 K€), à l'assurance (6 k€), au petit équipement (2,4 K€) ou aux fournitures et frais administratifs (5,9K€) restent maîtrisées et stables par rapport aux crédits ouverts au budget prévisionnel 2019 qui prévoyait une réouverture du musée pour le second semestre de l'année. Il en va de même pour les dépenses d'entretien des bâtiments, réseaux, espaces verts (12,7 K€). La participation du Musée au frais de fonctionnement des services centraux des syndicats intercommunaux de Saint-Germain-en-Laye (10,6 k€) est sensiblement

identique à celle de 2019. Il est à noter que les crédits ouverts pour l'inauguration (27 k€) avaient été inscrits au budget 2019 dans le cadre de la DM mais n'ont pas été dépensés. Il est donc proposé de les réinscrire pour l'exercice 2020.

Il convient de noter que le montant des crédits disponibles est de 106,8 k€, en baisse par rapport à 2019 (157,2 k€).

b) Chapitre 012 - Charges de personnel (422 k€)

Les effectifs du musée en 2020 se composent de trois agents titulaires à temps plein et d'un agent non-titulaire (199 k€). Cette équipe est renforcée par trois agents (43 k€) mutualisés avec le syndicat Château de Monté Cristo et celui de la piscine. Réciproquement, trois agents du musée sont mutualisés avec le Château Monté Cristo, ce qui permet d'inscrire une atténuation de charges (-62 k€) en recettes de fonctionnement au chapitre 013. L'objectif de cette mutualisation est de faire bénéficier des compétences spécifiques des agents à chaque établissement et à un coût maîtrisé.

A compter de janvier 2020, l'accueil est externalisé pour faire face à deux problématiques auxquelles se heurtait jusqu'à présent le syndicat :

- Des difficultés de recrutement et de fidélisation du personnel, le musée n'étant pas en mesure de proposer de poste à temps complet ou de perspective d'évolution professionnelle ;
- Des contraintes de gestion des vacataires (planning, absences, etc).

Le coût estimé de cette prestation est de 140 k€ pour l'exercice 2020.

Pour finir, la part de la masse salariale des services centraux des syndicats intercommunaux de Saint-Germain-en-Laye à la charge du musée (40 k€) est imputée également au chapitre 012. Le montant payé par le Musée promenade reste stable par rapport à 2019.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé une augmentation de 135 k€ des charges de personnel en 2020, par rapport au budget de l'exercice 2019. Cette augmentation est directement liée à l'ouverture de l'établissement.

c) Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement (396 k€)

Le virement de la section de fonctionnement sert à équilibrer la section d'investissement en raison des différentes dépenses inscrites à ladite section. Il est proposé un virement de 296 k€.

d) Autres chapitres (59 k€)

Il s'agit des dépenses correspondant aux indemnités des élus (3 k€), aux amortissements (50 k€) et aux intérêts des emprunts (6 k€).

2) Les recettes de fonctionnement (1 280,8 k€)

a) Chapitre 70 - Produits des services et ventes diverses (105 k€)

Les recettes de la billetterie du Musée sont estimées à 75 k€ et celles de la boutique à 30 k€. Cette estimation prudentielle a été faite selon la prospective financière basée sur les recettes constatées lors de l'exercice 2016.

b) Chapitres 73 et 74 - produits issus de la fiscalité et subventions d'exploitation (387,7 k€)

- Participation des communes : le rapport d'orientation budgétaire prend pour hypothèse le maintien de la participation des communes au même niveau par rapport à l'exercice 2019 (364 k€).
- Subventions de l'Etat (11,7k€) et de la Région (12 k€)

c) Chapitre 013 – atténuation de charges (62 k€)

L'établissement bénéficie d'un reversement (62 k€) de la part du syndicat du Château Monté Cristo en contrepartie de la mutualisation de 3 agents du musée. Cette somme vient atténuer celles inscrites au chapitre 012 et versées par le musée dans le cadre de la mutualisation.

d) Autres chapitres (0,1 k€)

Il s'agit des produits exceptionnels liés à des indemnisations reçues dans le cadre de sinistres mineurs et à des régularisations effectuées dans le cadre du prélèvement à la source

e) Excédent de fonctionnement cumulé (726 k€)

L'excédent de fonctionnement cumulé prévisionnel permet de financer une grande partie des dépenses de fonctionnement nécessaires pour la réouverture du musée.

II. Section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement (1 369,3 k€)

a) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (501,1 k€)

Il s'agit du remboursement anticipé d'une partie du prêt relais souscrit dans l'attente du versement du FCTVA et des subventions, ainsi que du remboursement anticipé du prêt à longs termes.

b) Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (35,4 k€)

Dans ce chapitre sont inscrites les dépenses relatives à l'acquisition de logiciels et de modules complémentaires aux équipements numériques que possède l'établissement (réalité virtuelle et site Internet notamment).

c) Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (172,5 k€)

Il s'agit d'inscrire à ce chapitre les dépenses suivantes :

- Le report de crédits pour divers aménagements et agencements sur les constructions existantes (35,9 k€) tels que les détecteurs intrusion et les travaux sur radiateurs ;
- Le report de crédits ouverts (13,7 €) pour divers matériels nécessaires à l'exploitation du musée ou à son entretien tels que des extincteurs ou du matériel informatique ;
- Le report des crédits relatifs à la pose et la dépose de l'enseigne du musée suite au changement de nom (15,7 k€)
- La création de la signalétique du parc (12,5k€)
- L'achat d'équipement et de mobiliers nouveaux (89,9 k€) pour renouveler le mobilier fonctionnel hors muséographie et boutique (26,5 k€) et la billetterie (6 k€). Il convient de souligner que ce renouvellement est engagé depuis 2019 et que 57,4 k€ proviennent de reports de crédits ;
- La restauration des œuvres et collections (4,8k€) dont une partie des crédits (1,8 k€) provient de reports.

d) Chapitre 23 – Immobilisations en cours (653,3 k€)

Les travaux de rénovation du musée étant presque achevés, les crédits à ce chapitre sont nettement plus faibles que ceux inscrits au BP 2019 (1 240k€). Ces crédits se répartissent principalement entre les dépenses relatives aux derniers travaux (565,4 k€) dont une partie provient de crédits reportés (430,4 k€) et les dépenses relatives à la restauration des œuvres d'art et des collections (87,9 k€ dont 57,9 k€ reportés).

e) *Chapitre 041 – opérations patrimoniales (7 k€)*

Il s'agit d'opération d'ordre visant à comptabiliser en dépenses et en recettes les avances versées dans le cadre du marché de travaux de rénovation.

2) Les recettes d'investissement (1 369,3 k€)

a) *Les dons et subventions (679,7 k€)*

Les partenaires publics ont été sollicités par le Musée afin de participer au financement des travaux. Pour 2020, l'établissement a obtenu une subvention de l'Etat à hauteur de 110 k€ qui viennent s'ajouter aux 36 k€ de crédits reportés. Les crédits ouverts non dépensés durant les exercices précédents et relatifs aux subventions reçues de la Région (337 k€) et du Département (165 k€) sont reportés en 2020.

En outre, en 2020, le musée devrait bénéficier d'un versement de 20,2 k€ au titre du FCTVA.

Pour mémoire, l'entreprise SUEZ s'est engagée à faire un don de 15 000 € pour soutenir le projet de rénovation. Ainsi 11,5 k€ sont reportés sur l'exercice 2020.

b) *Résultat d'investissement reporté (237 k€)*

Pour l'exercice 2019, on estime le résultat de la section d'investissement à 237 k€. Cette somme est reportée en recettes d'investissement pour l'exercice 2020.

c) *Les autres recettes d'investissement (452,6 k€)*

Ces recettes concernent la recette générée par l'amortissement des immobilisations (50 k€) et les opérations patrimoniales (7 k€) qui correspondent à des opérations d'ordre visant à comptabiliser en dépenses et en recettes les avances versées dans le cadre du marché de travaux de rénovation.

Enfin pour équilibrer la section d'investissement, il conviendra de prévoir un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 395,6 k€.

Il est proposé aux membres du comité syndical de se prononcer sur le rapport d'orientation budgétaire.

Rapport d'orientation budgétaire 201 - Annexe n° 1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade

1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat intercommunal pour le Musée-Promenade est composé de deux communes :

- Marly-le-Roi,
- Louveciennes

La population totale des ces deux communes est de 23 937 habitants (population légale 2017 entrant en vigueur au 1er janvier 2020).

Le Musée-Promenade est labellisé Musée de France (LOI n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France).

Le syndicat Intercommunal est un Syndicat à Vocation Unique.

2) Les compétences du Syndicat

Le musée conserve, étudie et valorise, pour le public le plus large possible, ses collections constituées de 3 300 œuvres et objets. Celles-ci couvrent la période allant du XVIIe au XIXe siècle et se composent de peintures, de sculptures, d'objets d'arts décoratifs et d'arts graphiques. Le musée conserve en outre des objets archéologiques et des pièces techniques.

Le Syndicat intercommunal est propriétaire de la grande majorité des objets. Le musée est aussi le dépositaire d'œuvres appartenant à d'autres collectivités territoriales ou provenant de collections nationales.

Le Musée-Promenade est implanté dans le parc de Marly, classé au titre des monuments historiques (première instance de classement 1880, puis complément en 1929, intégralement en 2009).

Il est construit au lieu-dit « La Grille royale », longé par la RN 184. L'accès se fait par le parc, propriété de l'Etat gérée par l'Etablissement public du château de Versailles. Le côté sud du jardin du musée jouxte une parcelle gérée par l'Office National des Forêts.

ROB 2019 - Annexe 2

ETAT DE LA DETTE 2018-2022

		Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Type de prêt (court ou long terme)	Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal €	Type de taux d'intérêt	Index	Taux	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
											285 000,00	270 000,00	255 000,00	240 000,00	225 000,00
01-Monte Cristo	LT	Crédit mutuel	20	13/12/2019	30/11/2019	29/02/2020	300 000,00	F	-	1,65%	285 000,00	270 000,00	255 000,00	240 000,00	225 000,00
726592 - Restauration partielle Château MC et d'IF	LT	La banque postale	3	17/12/2018	16/11/2019	2019	750 000,00	F	-	0,22%	735 000,00	750 000,00	-	-	-
1641 Emprunts en euros auprès des établissements de crédits							1 050 000,00				1 020 000,00	1 020 000,00	255 000,00	240 000,00	225 000,00
Total général							1 050 000,00				1 020 000,00	1 020 000,00	255 000,00	240 000,00	225 000,00